



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

1670, route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0

Tél.: (450) 827-2538

Fax: (450) 827-2640

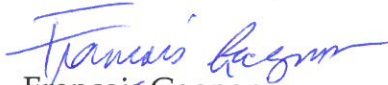
AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné, à l'effet que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er avril 2019, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement # 395 modifiant le Règlement # 371 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires afin d'avoir une concordance entre le présent Règlement et le Règlement # 394 sur la gestion contractuelle adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2019, plus spécifiquement en regard de l'article 9.2 dudit Règlement # 394.

Ce Règlement est déposé à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Franklin, ce 2 avril 2019.

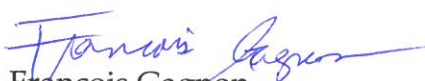

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la municipalité, ce mardi 2 avril 2019 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 2 avril 2019.


François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier